

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 20/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames BLANC Andréa, GRANATO Laura, GONNET Béatrice, LYON Lucienne, RENON Céline, Messieurs VADOT Pierre-Yves, DAUMAS Baptiste, FONTANARAVA Vincent, RAPHAELIAN Paul, et RICHAUD Fabien.

Absent excusé : Monsieur CHAUVEAUX Boris

Convocation et affichage : 14/04/2026

Monsieur RAPHAELIAN Paul a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2026 ET DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2026

Après la présentation et les diverses explications apportées par Monsieur le Maire sur les budgets primitifs 2026, principal et eau et assainissement, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces budgets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

■ **Approuve le Budget Principal 2026 arrêté comme suit :**

- Section fonctionnement : **374 371€ en dépenses et en recettes**
- Section d'investissement : **153 246 € en dépenses et en recettes**

■ **Approuve le Budget Eau et assainissement 2026 arrêté comme suit :**

- Section fonctionnement : **103 251 € en dépenses et en recettes**
- Section d'investissement : **125 453 en dépenses et en recettes**

■ **décide pour le budget principal, dans le cadre du référentiel M57, en matière de fongibilité des crédits, que les mouvements de crédits entre chapitres de chacune des sections sont autorisés à hauteur d'un maximum de 7,5% des dépenses réelles.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 23 avril 2026,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire

Paul RAPHAELIAN